

# Permanences d'information sur le logement proposées par le Parc en partenariat avec l'ADIL 95

Conseils juridiques, énergétiques et architecturaux au Pôle éco construction du Vexin français au Bord'Haut de Vigny



## Parc naturel régional du Vexin français

Le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial (PCET) s'articule autour de 6 axes, déclinés en plusieurs orientations. L'une d'elle concerne la sensibilisation et l'information des Vexinois sur la thématique de la rénovation énergétique de l'habitat. L'objectif est de faciliter l'accès, pour les habitants, aux informations nécessaires pour évaluer les travaux réalisables chez eux.

Un partenariat entre le Parc et l'ADIL a été entériné le 16 février 2018 pour proposer notamment des **permanences sur les questions concernant le logement**, dans le prolongement des permanences « énergie/architecture », mises en place depuis 2012 par le Parc.

Il est important de préciser que ces permanences sont un lieu neutre, objectif, impartial et indépendant, où l'on peut obtenir des informations gratuites, sur les problématiques juridiques et financières ainsi que sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.

### A qui s'adressent ces permanences ?

Locataire, bailleur, propriétaire, copropriétaire, candidat à l'accession à la propriété ou investisseur locatif

### Qui sont vos interlocuteurs ?

- L'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) est une association Loi de 1901, agréée par le Ministère du Logement : elle a pour vocation de dispenser une information gratuite et indépendante sur les problématiques juridiques et financières liées au logement.  
Les juristes de l'ADIL sont donc en mesure de conseiller les particuliers, qu'ils soient propriétaires, locataires, ou futurs habitants du territoire, sur toute question liée aux droits (contrats, locataires en difficulté, propriétaires qui font face à des impayés de loyers), au financement (diagnostic financier pour devenir propriétaire) ou à la fiscalité, sans que ce conseil soit lié à un achat potentiel.
- Les permanences « énergie/architecture » proposent des conseils gratuits et indépendants aux particuliers pour toute question portant sur l'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Le chargé de mission Plan Climat et l'architecte du Parc sont à la disposition des habitants du territoire, pour répondre à leurs questions et les orienter vers les meilleures solutions.

## Quels types de conseils obtenir ?

### → *Après des juristes de l'ADIL ?*

- Vous voulez acheter, faire construire ou louer un logement ?
- Vous rencontrez des problèmes avec votre bailleur ou votre locataire ?
- Vous voulez faire des travaux dans votre logement ?

### → *Après des conseillers en énergie*

- Comment isoler son logement (matériaux, épaisseur...) ?
- Comment réduire ses factures d'énergie ?
- Quel est le meilleur type de chauffage pour son logement (gaz, bois, électrique...) ?

*Attention, les conseillers ne se déplacent pas chez les particuliers. Lors des rendez-vous, il faut penser à amener plans, devis, factures, photos du projet ou de l'habitation. Si vous désirez construire, agrandir ou rénover : extraits des règlements d'urbanisme en vigueur sur la commune : Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme...*

## Informations pratiques

Les permanences se déroulent SUR RENDEZ-VOUS les derniers mardis de chaque mois et réunissent un chargé de mission (énergie et/ou architecture) du Parc et un juriste de l'ADIL.

**Lieu :** pôle éco construction et rénovation énergétique du Vexin français, au Bord'Haut de Vigny

**Horaires :** de 14h à 18h

**Prise de contact** au 01 34 48 65 96 ou par mail : [eie@pnr-vexin-francais.fr](mailto:eie@pnr-vexin-francais.fr)

### **Prochaines permanences en 2018 :**

- ✓ mardi 26 juin
- ✓ mardi 25 septembre
- ✓ mardi 23 octobre
- ✓ mardi 27 novembre
- ✓ mardi 18 décembre



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

